



# O FIL DE L'INFO CLONAS N° 213 Novembre 2020

## SITE INTERNET

Votre application smartphone « **Clonassurvareze** » est à télécharger par Google Play (Android) ou Apple Store (iPhone) en tapant « *clonassurvareze* » dans le moteur de recherche.

Site Internet : [www.clonas.fr](http://www.clonas.fr)

La mairie est joignable au 04 74 84 91 44.

## O FIL DE L'INFO MAIRIE

### **Urbanisme**

#### Rappels :

- Il est obligatoire de déposer une déclaration préalable en mairie, pour toute construction de clôtures. Les clôtures et les annexes (abri de jardin, etc...) ne sont jamais instruites dans les permis de construire.  
**Nota-bene** : extrait du règlement du PLU pour les zones Ua et Ub :
  - La hauteur de la clôture est limitée à 2 m.
  - L'emploi à nu de matériaux destinés à être recouverts (carreaux de plâtre, agglomérés, parpaing) est interdit.
- Il est obligatoire de déposer une déclaration préalable en mairie, pour tout ravalement de façades et changement de tuiles.
- **Les constructions de moins de 20 m<sup>2</sup>, non attenantes à la construction principale, sont soumises à déclaration préalable. Si elles sont supérieures à 20 m<sup>2</sup>, il faut un permis de construire. Celles de moins de 40 m<sup>2</sup>, attenantes à la construction principale, sont soumises à déclaration préalable. Si elles sont supérieures à 40 m<sup>2</sup>, il faut un permis de construire.**

*Dossiers ayant fait l'objet d'un arrêté du Maire sur proposition du Service instructeur de la CCEBER :*

#### I. Permis de construire

**TABCHICHE L.** : Rue de Bourbourey. AH 766  
Construction maison habitation.  
Arrêté positif du 14/10/2020.

#### II. Déclarations préalables

**CLAIR J.** : 38 Route d'Auberives. AD 955  
Construction clôture  
Arrêté positif du 28/09/2020

**CREUSOT P.** : 56 Route d'Auberives. AD 803  
Installation panneaux solaires sur toiture  
Arrêté positif du 07/10/2020

**BILLARD G.** : 18 Rue du 19 mars 1962. AD 900 – AD 901 – AD 902  
Isolation par l'extérieur + ravalement façade  
Arrêté positif du 14/10/2020

**FAZIO G.** : 2 Chemin des Fenouillères. AD 1017  
Installation panneaux solaires sur toiture  
Arrêté positif du 14/10/2020

#### III. Certificats d'urbanisme informatifs

**GUINET S.** : 2 Route des Rozons. AH 14  
Arrêté du 28/09/2020

**BOURILLON V.** : 3 Route De Condrieu. AC 402 – AC 403 – AC 404 – AC 405 – AC 406  
Arrêté du 28/09/2020

### **Confinement octobre**

Le 28 octobre 2020, le président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire en établissant

**Un confinement du 30 octobre au 1er décembre 2020 minimum.**

**Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et sur attestation uniquement pour :**

- Les déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, les déplacements professionnels ne pouvant être différés, les déplacements pour amener les enfants à l'école.
- Les déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées
- Les consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés et l'achat de médicaments.
- Les déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.
- Les déplacements des personnes en situation de handicap et leur accompagnant

- Les déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile
- Les convocations judiciaires ou administratives et rendez-vous dans un service public ;
- La participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Les justificatifs de déplacement professionnels et pour amener les enfants à l'école sont fournis par l'employeur et l'école.

**Pour les autres motifs les attestations individuelles seront à remplir à chaque déplacement**

Elles sont téléchargeables sur :

- <https://media.interieur.gouv.fr/deplacements-covid-19/>
- le site internet de la commune : [clonas.fr](http://clonas.fr)
- l'application smartphone clonassurvareze

Des attestations papier sont disponibles en mairie, mais pensons aux arbres et privilégions le numérique

Une amende forfaitaire de 135 € sera appliquée en cas de non-respect du confinement.

**Au quotidien comment ça se passe :**

- Les crèches, écoles, collèges et lycées restent ouverts avec un protocole sanitaire renforcé dont le port du masque obligatoire dès l'âge de 6 ans.
- La prise en charge périscolaire (garderie, centres aérés) est également maintenue tout comme les structures d'accueil spécialisées pour les enfants
- Les formations et concours font aussi l'objet de dérogation
- Concernant l'enseignement supérieur, l'ensemble des cours magistraux et travaux dirigés sont désormais en distanciel sauf exception pour certains travaux pratiques.
- Les visites en EHPAD et en maison de retraite sont autorisées pendant le confinement dans le strict respect des mesures barrières.
- Le télétravail est obligatoire à 100 % partout où il est possible. Cependant, contrairement au confinement de mars le secteur du bâtiment et des travaux publics ainsi que les usines et les exploitations agricoles peuvent poursuivre leur activité.
- Les bureaux de poste et les guichets de service publics restent également ouverts.
- Les commerces et établissements recevant du public (ERP) non essentiels seront fermés pendant le confinement

- Contrairement au mois de mars un certain nombre d'activités sont maintenues en particulier les services publics, notamment de guichet, les commerces de gros, les marchés alimentaires. Les parcs, jardins, plages et plans d'eau restent également accessibles.
- Les lieux de culte resteront ouverts pour les cérémonies funéraires dans la limite de 30 personnes et pour les mariages avec un maximum de 6 personnes.
- Les cimetières ne fermeront pas pendant le confinement.

**Au niveau de la commune :**

- L'école est ouverte avec un protocole sanitaire et sécuritaire renforcé, plan Vigipirate urgence attentat. Le port du masque est obligatoire à partir de l'âge de 6 ans **dans l'enceinte de l'école**
- L'agence postale est ouverte aux horaires habituels
- La mairie est ouverte aux horaires habituels

**Luttons ensemble contre la Covid-19**

**Respectons les gestes barrières :**

**Distanciation, lavage des mains, port du masque à partir de 11 ans partout où cela est obligatoire, aération des pièces 10 mn 3 fois par jour.**

### **Vaccination antigrippale**

Le cabinet infirmier tiendra une permanence « vaccination antigrippale 2020 »

**Tous les mardis de 14h à 15h**

**Du 3 novembre 2020 au 15 décembre 2020**

Au cabinet des infirmières, place de la mairie, Clonas sur Varèze - Tél : 07 78 51 55 03

Important : apporter le formulaire de la sécurité sociale et vous munir de votre carte vitale

Rappel : il n'y a pas de permanences test COVID, vous devez prendre rendez-vous

**Salle d'attente en mairie**



### **Ramassage des ordures ménagères**

**Le ramassage des bacs jaunes se fera :**

- **Vendredi 13 novembre 2020**
- **Vendredi 27 novembre 2020**



### **Opération « Village propre »**

Malgré le contexte sanitaire contraignant et une météo mitigée la journée « Village propre » s'est déroulée le samedi 10 octobre 2020.

Dès 8h30 les participants arrivaient sur la place de la Mairie et se voyaient remettre gants, sacs et un petit sachet de gourmandises fabriquées par notre nouveau boulanger. L'averse matinale n'a pas eu raison de la détermination de tous, et c'est un groupe d'une quinzaine de personnes qui s'est réparti les différents secteurs balisés.

Un seul regret, mis à part les élus, leurs conjoints ou leurs enfants pour certains, peu de représentants de la population parmi les volontaires.

Le camion communal était encore une fois bien rempli de déchets de toute sorte. Comme l'an dernier nous constatons une diminution des déchets le long des chemins de terre, mais une augmentation le long des routes, à croire que pour certains automobilistes la nature est une poubelle !

## Recensement militaire

Les jeunes gens, filles et garçons, **nés en novembre 2004**, doivent se faire recenser en mairie, **à partir de leur date anniversaire courant novembre 2020**.

Se munir de la carte nationale d'identité sécurisée et du livret de famille des parents.

Cette démarche est nécessaire car le diplôme, remis lors de la Journée Défense et Citoyenneté (JPD), est réclamé lors de l'inscription à :

- Un examen scolaire
- Au permis de conduire

## Boulangerie

La boulangerie a rouvert ses portes **mercredi 14 octobre 2020**

« **L'orée des champs** » propose différents pains, des viennoiseries et des pâtisseries entièrement fabriquées maison à partir d'ingrédients locaux M Gildas BOURCY notre nouveau boulanger vous accueille

- Du lundi au samedi de 6h 15 à 12h15 et de 16h15 à 19h15
- Le dimanche de 6h15 à 12h15

**La boulangerie est fermée les mercredis**

## Nouveau à Clonas

Très prochainement la pizzeria « **le Vésuvio** » devrait ouvrir ses portes RN7, à côté de l'Hôtel des Nations

Elle proposera des plats à emporter, plus d'informations seront données sur le panneau lumineux de la commune.

## Offre de service civique

Le département de l'Isère lance un appel à candidature pour une mission de service civique :

« **Faciliter l'utilisation des outils numériques pour les démarches administratives d'accès aux droits (médiation numérique)** ».

- **Recevoir les usagers** ne sachant pas utiliser l'outil numérique (PC, tablettes, smartphones) et **les aider** dans leurs demandes administratives sur internet : CAF, MSA, CPAM, Finances Publiques, CARSAT, PôleEmploi ...etc.
- **Réaliser une enquête auprès des partenaires locaux** pour contribuer à une meilleure connaissance des ressources de médiation numérique sur le territoire et alimenter la cartographie du Département.
- Contribuer à l'**animation d'ateliers** sur l'accès à internet et les services numériques.
- **Faire connaître l'offre de service du Département** et celle des institutions locales afin d'orienter plus justement le public.

Quelles sont les conditions ?

- Age : entre **18 et 25 ans**
- Durée : **6 mois**
- Engagement : **28h** par semaine sur **4 jours**
- Être **français** ou **disposer d'un titre de séjour**
- **Pas de prérequis** de diplôme ou de formation
- Prise en charge de **50% de l'abonnement du transport en commun**
- Indemnité mensuelle : **107.58 € versés par le Département et 473.04 € versés par l'Etat**
- Aide de **500€** pour **passer le permis de conduire**
- Des **formations** tout au long de l'année et des **sorties** pour faire connaissance avec les autres volontaires

Dates de la mission :

**Du 1er février au 31 juillet 2021**

Lieux de la mission :

**Maison du Département de Vienne**

ou

**Centre médico-social de Roussillon**

**Personne à contacter :** Mme Sophie Tanguy, [sophie.tanguy@isere.fr](mailto:sophie.tanguy@isere.fr) 04 26 73 06 07

## Lutte contre la précarité énergétique

Une campagne de sensibilisation qui vise à réduire les factures d'énergie et à améliorer le confort de l'habitat est menée à l'initiative du Conseil départemental de l'Isère.

Les propriétaires vont recevoir un courrier d'information du Conseil du Département de l'Isère. A la réception de ce courrier, ils doivent donner leur accord pour provoquer un rendez-vous avec le facteur. Celui-ci leur présentera le dispositif et leur posera quelques questions prédéfinies afin de récolter les informations nécessaires pour connaître l'éligibilité de leur foyer aux aides de l'Agence Nationale de l'Habitat. Il est rappelé que le facteur est assermenté et que les informations recueillies sont strictement destinées à l'évaluation des foyers. En cas d'éligibilité, c'est l'association SOLIHA, mandatée par le Département qui prendra le relais pour coordonner les travaux nécessaires.

*Ce simple rendez-vous peut aboutir à de substantielles économies pour le foyer et à une réduction de l'empreinte énergétique pour la planète.*

### **Travaux carrefour des Rozons**

Les travaux d'aménagement du carrefour des Rozons devraient débuter le 2 novembre pour une durée d'environ 8 semaines. La circulation se fera par alternat, et sera déviée lors de la pose de l'enrobé. Nous arrivons à la dernière phase de cet aménagement, qui aura connu de nombreux rebondissements, mais au final le résultat devrait être gratifiant : plus aucun poteau, plus aucun fils et un carrefour sécurisé avec des panneaux de signalisation remis en fonctionnement

### **MSA : Appel à projets jeunes**

Acteur engagé sur les territoires ruraux, la MSA accorde une attention particulière aux 13-22 ans. Avec son dispositif d'appel à projets, elle les accompagne et les aide à mettre en place leurs propres actions.

#### **Comment participer ?**

Retirez le règlement et le dossier de candidature auprès de votre MSA ou téléchargez-le sur le site de votre caisse : [alpesdunord.msa.fr](http://alpesdunord.msa.fr)

**Tél. 04 79 62 87 40**

Le correspondant jeunesse de votre MSA vous accompagnera à partir de votre inscription et tout au long de la réalisation de votre action.

#### **Comment ça marche ?**

- Un concours local

Les groupes sélectionnés par le jury de la MSA reçoivent des bourses pour mener à bien leurs projets.

Certains de ces projets sont choisis par le jury pour concourir aussi au niveau national.

- Un concours national

Les 14 lauréats choisis par le jury national et le lauréat du Prix « coup de cœur Facebook » reçoivent des bourses allant de 1 500 € à 2 500 € et 2 prix spéciaux offerts par les partenaires de la MSA.

**Date limite de dépôt de candidature :  
25 novembre 2020.**

## **O FIL DE L'INFO CCEBER**

**L'ensemble des services de l'intercommunalité reste ouvert**

### **Déchetteries**

L'ensemble des déchetteries du territoire reste ouvert au public

### **Collecte exceptionnelle de pneus**

**En novembre 2020, vous pouvez apporter à la déchèterie de Saint-Clair-du-Rhône ZA de Varambon :**

- Pneus hors d'usage orphelins  
(*Véhicules légers uniquement, sans jante*)
- Anciennes radiographies argentiques  
(*Sans leurs pochettes*)

#### **Important :**

Munissez-vous d'un justificatif de domicile à chaque passage en déchèterie

En dehors de cette période, le dépôt de pneus et de radiographies en déchèterie est interdit  
Cette collecte est réservée aux particuliers

### **Don du sang**

Une séance de don du sang aura lieu

**Lundi 16 novembre 2020** à Roussillon

Salle l'espace : de 9h à 12h et de 15h à 19h

Salle le Sémaphore : de 15h à 19h

Merci de prendre rendez-vous sur :

[mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr](http://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr)

## **O FIL DES ASSOCIATIONS**

**L'ensemble des salles communales est fermé au public**

### **Sou des écoles**

Le « moules frites » est annulé, la vente des sapins est maintenue pour l'instant, bon de commande joint à cette page



**Soyons solidaires et prenez soin de vous**